

Wafin.be, Interview réalisée par l'équipe Wafin, Septembre 2006.



**Interview de Monsieur Driss El YAZAMI  
Ex- Membre de l'Instance Equité et Réconciliation (IER)  
et consultant auprès du Conseil Consultatif des Droits de  
l'Homme (CCDH).**

**Wafin.be:** Vous avez siégé pendant 22 mois au sein de l'IER. C'était un travail laborieux. On sait ce que vous avez fait en terme de recensement des violations des droits de l'Homme au Maroc, au niveau des audiences publiques, etc. Le rapport de l'Instance a été présenté au roi Mohammed VI en novembre 2005, il y a un an presque jour pour jour. Pouvez-vous nous dire d'abord comment a été perçu le travail de l'IER, cette expérience unique en Afrique, après celle de l'Afrique du Sud ?

**Driss El Yazami :** C'est aux citoyens marocains d'abord, et aux observateurs étrangers ensuite d'apprécier ce travail et de dire comment ils l'ont ressenti. Ayant vécu les choses de l'intérieur et passant en revue les autres expériences internationales, et connaissant l'expérience sud-africaine, avec d'autres expériences en Amérique du Sud et même en Afrique sub-saharienne, je peux dire que ce qui a distingué l'expérience de la commission de la vérité marocaine, et la première chose qui doit être réfléchi et pensée, maintenant que les choses sont derrière nous, c'est d'une part que cette expérience s'est passée dans le cadre d'une continuité de régime. Ce qui est un cas assez particulier, et qui a été souvent relevé pour critiquer l'IER. Je crois qu'au contraire cela ouvre des perspectives pour d'autres pays peut-être ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas nécessairement un besoin d'un grand bouleversement politique pour entreprendre une démarche de vérité historique et de réconciliation.

D'autre part, je pense que par rapport aux autres, l'expérience marocaine a été caractérisée par au minimum trois choses :

- l'approche genre : je pense que pour la première fois, dans les expériences de la vérité, il y a eu une tentative d'avoir cette approche genre à tous les niveaux de la démarche. On aurait sûrement pu faire plus, mais en tous les cas on a essayé d'avoir une approche genre assez systématisée. Notamment non seulement au niveau des indemnités individuelles, mais aussi en essayant de saisir ce qu'il y a de particulier dans les conséquences de violations des droits de l'Homme sur les femmes, comme victimes directes et victimes indirectes (famille, etc.). Egalement notamment par une étude assez importante qui sera publiée bientôt.
- Puis il y a cette réflexion sur la question de la réparation communautaire, c'est-à-dire voir au-delà des victimes individuelles des régions, des communautés. La société en général souffre de violations graves des droits de l'Homme, et donc une politique de réhabilitation et de réparation exige, au-delà des individus, de réfléchir à comment réparer et réhabiliter des régions, des communautés et aussi la société de manière générale.
- Un autre point qui me semble aussi important à souligner par rapport aux autres expériences internationales, c'est aussi qu'on a pour la première fois une avancée dans la réflexion sur le lien qu'il y a entre Mémoire et Histoire. Vous savez par exemple que la commission de l'IER a recommandé l'adoption d'une loi moderne sur les archives, la création d'un institut de recherche sur l'histoire du Maroc, surtout l'histoire du temps présent, depuis l'indépendance à nos jours.

Nous avons aussi recommandé la création d'un musée sur l'histoire de l'immigration, en plus d'un musée sur l'histoire du Maroc.

Tous ces éléments font que sur cette problématique très compliquée du lien entre la mémoire et l'histoire, l'expérience marocaine a amené des choses qui peuvent servir ailleurs.

**Wafin.be:** On sait que le rapport de l'IER a été remis en même temps que celui des 50 ans de l'indépendance du Maroc, et on sait aussi que plusieurs critiques ont été dressées contre le travail de l'IER. Il y a beaucoup de personnes qui disent que lors des audiences publiques, transmises par ailleurs sur la télévision marocaine, les douleurs et peines des personnes qui ont témoigné ont été extériorisées sans être exorcisées, on pouvait donc témoigner de ce qu'on a subi comme torture, mais ne pas nommer les tortionnaires. Du coup, il n'y a pas eu de procès ni de condamnations des tortionnaires des années de plomb au Maroc. Que pensez-vous de cela ?

**Driss El Yazami :** Il faut savoir qu'il n'y a pas eu dans le travail de l'IER d'amnistie, il faut souligner que nous n'avons amnistié personne ! Si des personnes, ou victimes, pensent que la réparation pour eux exige et demande une poursuite pénale, ils peuvent toujours se présenter et déposer leur plainte. Mais encore faut-il être conscient que les droits de l'Homme ne sont pas un supermarché, un libre service, où on prend une partie des choses et où on laisse une autre partie. Ce n'est pas parce qu'on connaît, éventuellement, le nom d'un tortionnaire que cela prouve que c'est un tortionnaire ! C'est-à-dire que chaque personne est présumée innocente tant qu'elle n'a pas été condamnée. Donc, pour pouvoir faire des poursuites, il faut avoir les preuves de la culpabilité de la personne et il faut établir la chaîne de commandement, entre autres. A côté de cela, il faudrait voir si la condamnation pénale est le meilleur moyen d'exorciser. Comment faire pour exorciser certaines peines alors que les responsables de la violation sont décédés ? On va les déterrer pour les juger ? C'est pour dire qu'au niveau sociétal ce n'est pas si simple que ça.

Nous avons travaillé sur les violations qui ont eu lieu en 1956, 1957, 1958, 1959, etc. dont les protagonistes, les victimes et aussi les responsables, autant qu'on puisse savoir, sont décédés.

Troisième chose : il est fondamentalement différent de répondre aux violations par la voie pénale, qui est une question principalement de personne. C'est-à-dire que quand une personne a été victime, on doit condamner la personne présumée responsable de la violation. Alors que dans une démarche de justice transitionnelle ce qui est fondamental, et c'est ça à mon avis le choix qui a été fait, c'est d'essayer de voir collectivement, comme société, comme état, ce qui a été à l'origine, de manière structurelle, de la violation. Et ainsi partant d'un constat ou d'un diagnostic, présenter des propositions de réformes pour garantir que ces violations ne se répètent plus.

C'est ce choix qui me semble personnellement le plus important.

**Wafin.be:** C'est-à-dire dénoncer un système, et faire en sorte que ce système soit banni ?

**Driss El Yazami :** Bien évidemment il y a toujours la responsabilité individuelle dans la commission d'une violation, mais ce n'est pas parce qu'il y a des individus " malfaisants " qu'il y a la violation. Il est clair que les individus jouent un rôle, mais fondamentalement ce sont les raisons structurelles : politiques, juridiques, légales, sociopolitiques qui sont à l'origine des violations. Et donc, il faut essayer de réformer la société pour qu'ils ne sévissent plus de telle manière nocive.

Concernant la lutte contre l'impunité, je crois aussi qu'il y a une sorte de confusion dans cette lutte ! Qu'on mette en place à partir d'aujourd'hui une stratégie, c'est ce que nous avons recommandé, mais penser que ce qui est en train d'être mis en place au niveau international et au niveau national pour lutter contre l'impunité ce sont des modalités je crois que là il y a une erreur de perspective.

**Wafin.be:** Une deuxième critique élevée par nombre de voix reproche à l'IER, au moment de présenter le rapport au roi Mohammed VI, de ne pas avoir exigé des excuses officielles, notamment de la part de la plus haute autorité du pays, pour les violations des droits de l'Homme au Maroc pendant les années de plomb. Il y a eu à coup sûr une sorte de frustration ...

**Driss El Yazami :** Nous avons exigé des excuses officielles, que le Premier Ministre les présente, nous pensons que cela va être fait ... Je pense même que cela va être fait assez rapidement. Il peut y avoir d'autres points de vue, nous on a assumé ce point de vue ! C'est tout ce que je peux dire à ce sujet.

**Wafin.be:** Est-ce suffisant ?

**Driss El Yazami :** On est dans une sorte de course à la surenchère. Ce processus a été voulu par Sa Majesté, qui a ordonné la publication du rapport de l'IER, et qui a reçu les victimes le jour de la présentation de ce rapport.

**Wafin.be:** Par rapport aux recommandations, il y a le volet indemnités, en plus de l'indemnisation individuelle il y a l'indemnisation collective ; en font partie les prises en charge relatives aux soins de santé, mais aussi des chèques remis aux victimes ou à leur famille ...

**Driss El Yazami :** Les critères qu'on a utilisés, les violations qui ont été indemnisées, dont la privation de la liberté, les atteintes à la dignité, la torture, etc. tout cela est dans le rapport. Pour nous, fondamentalement, on a essayé clairement, par rapport à l'expérience précédente de l'instance d'arbitrage, de voir quelles sont les violations qu'on doit indemniser. Et dans ces violations on a considéré aussi l'approche genre, c'est-à-dire que par exemple pour une peine de prison un homme et une femme qui passent la même période en prison, l'indemnisation est égale ; mais pour la torture la femme a un coefficient plus élevé.

Donc, on a d'abord essayé de définir les violations qu'on indemnise, deuxièmement comment essayer d'avoir d'autres mesures d'accompagnement. On sait, dans l'expérience marocaine (quoique les Marocains ne le savent pas), que le Maroc est le pays qui a indemnisé avec le barème le plus élevé. Et on a bien vu que quel que soit le montant du " chèque " comme vous dite, cela ne règle rien. Quelques années après, les gens se sont retrouvés dans des situations sociales compliquées.

Donc, on essaie de voir quelles peuvent être les mesures d'accompagnement à long terme, les mesures sociales, de réintégration dans la fonction publique ...

Et enfin, on a essayé de distinguer la question de la santé du reste. Tout cela va être réalisé à partir de ces semaines, puisque plusieurs centaines de dossiers viennent d'être transmis au ministère des Finances.

**Wafin.be:** On peut avoir une idée chiffrée des indemnités ?

**Driss El Yazami :** Honnêtement je ne l'ai pas. Ce qui est sûr c'est qu'il y a un barème selon les violations. Dans le rapport il y a les critères qui sont bien définis. Une personne qui a passé deux mois en prison n'est pas comparable avec celle qui y a passé 10 ans, une personne qui a subi des tortures atroces a aussi son degré de souffrances subies.

**Wafin.be:** Concernant la réparation communautaire, on sait que l'IER a insisté sur les investissements dans des projets collectifs, notamment à Derb Moulay Cherif à Casablanca (où est située la tristement célèbre prison portant le même nom), pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

**Driss El Yazami :** D'abord, on a essayé d'élaborer les recommandations en lien avec les acteurs associatifs des régions touchées par les violations, il y a eu un forum national sur la réparation qui s'est tenu le 30 septembre, 1 et 2 octobre 2005, et on a pris toutes les recommandations de ce séminaire, élaborées avec les personnes présentes, et on les a intégrées au rapport final de l'IER. Depuis, on a mis en place un comité national de suivi, qui regroupe des acteurs associatifs représentant ces régions. Ce comité se réunit pratiquement une fois toutes les 3 semaines. On a mis en place au sein du CCDH une structure professionnelle pour accompagner ces projets, et on a commencé à rassembler les premiers moyens financiers. Une délégation de l'Union Européenne et une délégation d'experts viennent de faire une tournée au Maroc, où elles ont rencontré des représentants de toutes ces régions (Zagora, Agdiz, Errachidia, Kelaat Megouna, le Rif, Derb Moulay Cherif, Khenifra ...) et elles viennent de rendre leur rapport. Depuis le mois de septembre dernier, on a entamé la mise en place, avec ces associations, du plan national d'activités pour l'année 2007. Le but est d'identifier les projets qui existent, quel est le budget nécessaire et quels sont les partenaires.

Nous voulons surtout que cette démarche participative devienne la base d'une mise en œuvre de ces recommandations, on veut qu'elle ait dans chaque site une coordination locale qui regroupe trois types de partenaires : les acteurs associatifs, les élus et les représentants des services de l'Etat, qui veillent à la réalisation de ces projets.

Il y a déjà plusieurs millions d'euros qui sont déjà disponibles, avec aussi une implication et de bailleurs extérieurs et de bailleurs marocains, comme la Fondation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), qui va être l'unité technique de la distribution des moyens. Je pense qu'on va voir assez rapidement ces projets se concrétiser.

Au-delà de ce premier niveau, il y a un deuxième, qui est celui du comité spécial sur réparation communautaire entre le gouvernement et le CCDH (il y a déjà eu une réunion avec le Premier Ministre et il y aura des réunions dans les semaines prochaines). Pour rappel, il y a eu la formation de 5 comités mixtes, regroupant les membres du comité de suivi de la réparation, des recommandations de l'IER et le gouvernement.

Enfin, et toujours dans la mise en place dans le cadre de cette démarche participative de groupes de travail sur d'autres thèmes, il y aura aux côtés de ce comité national de suivi de la réparation communautaire :

- un comité de suivi sur la question genre, pour essayer de voir comment dans le cadre de la réparation communautaire on intègre de manière systématique la dimension femme.
- Un comité de travail avec les historiens marocains, qui s'est déjà réuni 3 fois et regroupe 18 chercheurs marocains.
- Un comité qui sera mis en place concernant l'émigration.

L'idée c'est d'avoir ces 4 comités de travail, qui sont des comités participatifs, consultatifs avec la société civile, et à côté il y a les comités mixtes avec le gouvernement. Je crois qu'honnêtement, et je ne dis pas ça par absence de modestie, que c'est la première fois dans les commissions de vérité dans le droit international, que les recommandations ont été mises en œuvre aussi rapidement.

**Wafin.be:** Justement, par rapport aux Marocains résidant à l'étranger qui ont souffert de ces années de plomb au Maroc, ceux qui se sont réfugiés à l'étranger (une dizaine d'exilés politiques ne sont toujours pas rentrés au Maroc, malgré l'amnistie royale) ; que répondez-vous à ceux qui reprochent à l'IER de ne pas avoir entamé des discussions avec les Marocains de l'étranger, qu'elle ne les a pas consulté ?

**Driss El Yazami :** Pour parler du passé, il y a peut-être lieu de faire mieux, mais chaque fois qu'on a été invité à des rencontres, à des discussions ou autres activités, on y a répondu. D'une part, je sais que des personnes n'ont pas introduit de dossier auprès de l'IER. Et d'autre part, je pense que les éléments d'information, les documents, les archives privées qu'on nous a donnés on les a exploités. On peut toujours faire mieux, et peut-être qu'il faudra revenir sur certains dossiers en terme historique, pour approfondir le travail. On n'a jamais prétendu avoir écrit une histoire définitive, on l'a dit clairement et ce n'est pas simplement propre aux émigrés, c'est propre à toutes les violations qu'il y a eu au Maroc cette période.

On s'est même interdit d'écrire une histoire définitive du Maroc, parce que très rapidement on s'est rendu compte qu'on n'était pas outillés et compétents pour le faire. C'est pour cela qu'on n'a pas écrit une histoire systématique des droits des émigrés par exemple.

Pour le cas des exilés qui souhaitent rentrer au Maroc, et pour lesquels certains problèmes persistent, le message est clair : il faut que ces gens prennent contact avec le comité de suivi, parce qu'il y a une recommandation claire qui stipule que le comité de suivi sur les recommandations doit veiller à régler les problèmes en suspens. D'ailleurs, il y a 2 ou 3 personnes qui ont déjà saisi ce comité pour leur cas.

**Wafin.be:** Quelle est la durée de vie de ce comité de suivi ?

**Driss El Yazami :** Il faut qu'elle soit la plus courte possible.

**Wafin.be:** Le CCDH est-il la continuité logique de l'IER, va-t-il prendre son relais ?

**Driss El Yazami :** Le CCDH existait avant l'IER et a d'autres missions à accomplir. Il est chargé, entre autres missions, de veiller à la mise en œuvre des recommandations de l'IER, et le comité de suivi fait partie intégrante du CCDH.

**Wafin.be:** Si vous aviez un regret par rapport à l'IER, quel serait-il ? Il y en a peut-être beaucoup, mais si vous en aviez un qui vous reste vraiment au travers de la gorge ?

**Driss El Yazami :** Je pense qu'on n'a pas été assez offensifs en terme de communication. On a laissé un certain nombre de faux débats s'installer. Je pense qu'il faut s'interroger sur l'état de la presse au Maroc, en termes professionnels bien sûr.

Par exemple, j'aimerais bien voir les jeunes étudiants marocains, et même non marocains, s'intéresser au traitement de l'IER dans la presse marocaine, et de travailler en termes scientifiques là-dessus. J'ai vu des contre-vérités publiées et devenir vérité. Par rapport à ça j'ai un regret réel, on devrait être plus réactifs au niveau de la communication, et tout simplement je pense qu'on n'a pas assez communiqué aussi sur des choses que nous faisons tout simplement. Nous avons fait énormément de choses qui ne sont pas visibles encore aujourd'hui, comme par exemple le travail sur les femmes, la démarche participative qu'il y a eu. Nous avons contacté et travaillé avec des centaines et centaines d'associations, alors qu'il y a des gens qui continuent à dire, aujourd'hui encore, qu'il n'y pas eu assez de concertations.

**Wafin.be:** Pourquoi à votre avis ?

**Driss El Yazami :** Parce que quand on fait une réunion par exemple avec 50 associations à Zagora, et qu'il n'y a aucun journaliste et que nous, on ne fait pas le travail d'information et de communication, personne ne le sait !

Ceci n'est pas un regret, c'est plutôt un appel. Je crois que les gens lisent notre rapport et le discutent, il existe et est traduit en anglais, français, espagnol et il est accessible sur le Net. C'est un document historique aujourd'hui, ce n'est pas dit qu'il est forcément très important. Quand je dis qu'il est historique, cela signifie qu'il est dans l'Histoire, il faudra bien sûr, au cas où, voir comment l'améliorer sur tel ou tel autre point, y compris en termes d'éléments de vérité.